

PPO. Décembre 1792 – janvier 1793, procès et mort de Louis XVI

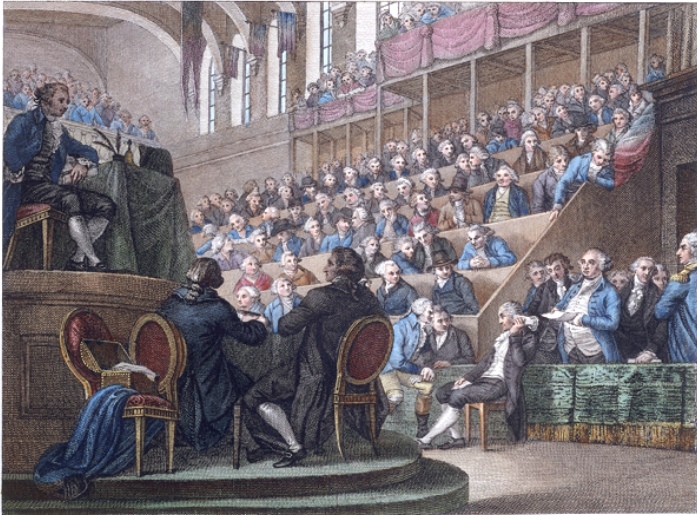
Comprendre les enjeux d'un événement historique

Extrait du film, *La Révolution française* de Robert Enrico et Richard T. Heffron (1989) : le procès de Louis XVI (10-26 déc. 1792), 6'33. Extrait à mettre en relation avec les documents ci-dessous.

Questions :

1. Qui est chargé du jugement de Louis XVI ? L'agencement de la salle du procès du film correspond-t-elle à celle représentée sur le gravure de 1796 ? (voir doc. 1)
2. Quelles sont les accusations qui pèsent sur Louis XVI – Louis Capet ? (voir doc. 2)
3. De quoi se défend Louis XVI lors de sa dernière prise de parole ? Quelles différences faites vous entre le film et le texte original du discours (voir doc. 3)
4. Comment se déroule la prise de décision concernant la sentence de Louis XVI ? Quelles sont les différentes opinions qui se manifestent ?
5. Le 3 décembre 1792, Maximilien de Robespierre prononce à la Convention un discours : « *Je proclame à regret cette fatale vérité... Louis doit mourir parce qu'il faut que la patrie vive* ». Expliquez cette phrase.
6. D'après-vous quelles sont les conséquences de la mort du roi sur la poursuite de la Révolution ?

Document 1. Louis XVI durant son procès à la Convention (estampe de G. Vendramini et D. Pellegrini, 1796)



Document 3. L'ultime déclaration de Louis XVI à la Convention, 26 déc. 1792

« On vient de vous exposer mes moyens de défense, je ne les renouvellerai point ! En vous parlant peut-être pour la dernière fois, je vous déclare que ma conscience ne me reproche rien, et que mes défenseurs ne vous ont dit que la vérité.

Je n'ai jamais craint que ma conduite fût examinée publiquement, mais mon cœur est déchiré de trouver dans l'acte d'accusation l'imputation d'avoir voulu répandre le sang du peuple, et surtout que les malheurs du 10 août me soient attribués.

J'avoue que les preuves multipliées que j'avais données dans tous les temps de mon amour pour le peuple, et la manière dont je m'étais toujours conduit, me paraissaient devoir prouver que je craignais peu de m'exposer pour épargner son sang, et éloigner à jamais de moi une pareille imputation. «

Document 2. Les accusations contre Louis XVI présentées le 10 décembre 1792 (extraits)

1. Tentative de dissolution de la toute nouvelle Assemblée Nationale constituante le 20 juin 1789
4. Refus de contresigner l'abolition des privilèges votée le 4 août et la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen le 26
5. Tentatives de corruption des députés de l'Assemblée constituante, notamment Mirabeau
7. Fuite à Varennes le 21 juin 1791 et massacre du peuple demandant la fin de la monarchie réuni au Champs-de-Mars le 17 juillet
8. Acceptation tacite par le silence de la convention de Pilnitz d'août 1791 prévoyant le retour de la monarchie absolue en France par intervention militaire des autres puissances européennes
15. Acceptation tacite par le silence et intelligence avec l'armée d'émigrés postée à Coblenz et destinée à marcher sur Paris
18. Double jeu diplomatique auprès des puissances européennes et alliances secrètes avec elles
25. Veto royal sur le décret contre lesdits prêtres réfractaires
33. Ordres de tirer sur le peuple et d'avoir fait "couler le sang des français"

Document 4. L'exécution de Louis XVI, 21 janvier 1793 (gravure de Gustav Wilhelm Büchner Georg Heinrich, 1793)

